

## ETHNIES ET ÉTAT EN CÔTE-D'IVOIRE

JEAN-PIERRE CHAUVEAU, JEAN-PIERRE DOZON

**A** PROPOS de la Côte-d'Ivoire, comme de l'Afrique contemporaine en général, il est d'usage d'opposer d'un côté les ethnies, de l'autre la société globale en procès de modernisation et dont l'Etat serait la clef de voûte. Apparemment, cette façon d'opposer tradition et modernité ne manque pas d'arguments. Nul ne peut nier en effet que les identités ethniques, revendiquées par les Ivoiriens eux-mêmes, colorent bien des conflits sociaux ou bien des enjeux politiques. Sous ce rapport, la Côte-d'Ivoire corrobore assez bien cette image d'une Afrique en forme de mosaïque ethnique où le sentiment tribal semble concurrencer, voire contrecarrer le processus de construction nationale. Mais, parallèlement, elle offre un tout autre visage : celui d'un pays en voie rapide de modernisation présentant tous les aspects d'une vitrine de l'Occident et qui, pour cette raison, a suscité de nombreux commentaires, et des plus contradictoires.

Pour certains observateurs, la croissance de la Côte-d'Ivoire est une réussite en ce que son régime, et tout particulièrement son président, F. Houphouët-Boigny, a su amplifier les mécanismes du libre-échange, développer les cultures d'exportation tout en attirant les capitaux étrangers. Constat d'ordre tout à la fois objectif et magique puisque la confluence des facteurs positifs se formule au bout du compte en termes de miracle (le fameux « miracle ivoirien »), comme si l'explication de la dite réussite tournait court pour se rabattre sur un ultime argument : le rôle providentiel joué par Houphouët-Boigny.

Pour d'autres, critiques de l'impérialisme et du néo-colonialisme, cette réussite n'est qu'un faux-semblant : à les suivre, la croissance ivoirienne serait largement illusoire, occultant un processus très réel de « mal-développement ». Extravertie (S. Amin\*), l'économie ivoirienne n'aurait d'autre destin que celui que les intérêts du « Centre » lui assignent (notamment celui d'exporter des produits primaires) ; dépendant, l'Etat ivoirien n'aurait d'autre autonomie que celle qui en fait un relais du néo-colonialisme français. Au miracle s'oppose donc le mirage ivoirien qui invite à concevoir l'après-Houphouët-Boigny (auteur présumé de l'un comme de l'autre) comme une période moins enchantée de mise en œuvre d'un véritable développement indépendant (développement autocentré).

Il ressort de cette brève présentation un télescope d'images qui ont pour propriété de s'appliquer bien évidemment à la Côte-d'Ivoire, mais de la priver simultanément de toute dimension qui lui appartienne en propre, de toute analyse des logiques et des processus qui ont façonné son identité et dont l'Etat contemporain est peu ou prou le dépositaire.

\* Voir les Références bibliographiques en fin d'article.

C'est du reste le propre des théories dualistes que de manquer le Sujet (le pays) dont elles parlent. D'un côté, le poids des traditions, des ethnies, toutes choses qui relèvent de l'investigation, du savoir ethnologique ; de l'autre, les différentes sphères de la modernité (développement, urbanisation, classes sociales, organisation et vie politique), généralement prises en charge par les sciences économiques et politiques. Un certain liant, toutefois, corrige ce dualisme par trop tranché. Il est généralement le fait des sociologues qui, inspirés en France par le travail novateur de G. Balandier, se sont appliqués à étudier les dynamismes à l'œuvre en Afrique Noire et à dialectiser quelque peu le couple tradition-modernité. C'est ainsi que, dans le cadre de monographies ethniques, l'attention s'est portée sur les changements apparus depuis l'époque coloniale, sur les rapports qui se sont tissés entre telle ethnie, la société globale et l'Etat.

Pour autant, ces monographies, aussi intéressantes et novatrices soient-elles, sont restées assez largement prisonnières de la problématique dualiste. Tradition et modernité, ethnies et Etat sont donnés au départ comme deux pôles antithétiques, relevant de sources historiques hétérogènes, et dont la rencontre depuis la colonisation a inmanquablement engendré des configurations sociales hybrides. Un tel présupposé a permis sans conteste de disposer d'une somme importante de connaissances relatives à la Côte-d'Ivoire, mais n'a pas permis, en revanche, de dépasser l'effet de juxtaposition qui en découle ; comme si la Côte-d'Ivoire était impensable en elle-même, hormis les facteurs exogènes qui ont fait d'elle moins une entité à part entière qu'un ensemble de milieux sociaux plus ou moins affectés par la modernité.

En nous démarquant d'un tel présupposé, on se propose donc de présenter et d'articuler les points d'ancrage par où une identité ivoirienne est discernable et l'Etat contemporain analysable. Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas de traiter de l'Etat ivoirien dans les termes habituels de la sociologie politique. Car, avant de pouvoir se prononcer sur la nature du régime ivoirien, le système clientéliste et « néo-colonial » mis en place par Houphouët-Boigny (autant d'objets en eux-mêmes tout à fait pertinents), il nous paraît prioritaire de porter sur l'Etat contemporain un regard généalogique. De quoi est-il le dépositaire ? Ce qui incite à nous interroger sur l'identité de la Côte-d'Ivoire. De quoi est-elle faite ?

Chercher de quoi la Côte-d'Ivoire est faite, c'est bien évidemment rencontrer la colonisation française qui en a tracé les frontières et, dans ce cadre, a procédé à sa « mise en valeur », bouleversant le cours des sociétés locales. Sous ce rapport, on dispose de nombreuses données concernant la violence (il y eut en Côte-d'Ivoire une véritable conquête militaire) et le despotisme qui ont présidé à l'instauration de l'ordre colonial. On sait, par ailleurs, que sous sa gouverne s'est développée une économie de plantation (sur la base du cacao et du café) qui n'a guère d'équivalent en Afrique (si ce n'est au Ghana) et sur laquelle la Côte-d'Ivoire vit toujours pour une large part. Faut-il croire, comme l'ont écrits maints commentateurs, que cette économie démontre l'efficacité des dispositifs de contrainte mis en œuvre par le colonisateur. A notre

sens, c'est une chose que de décrire des procédures politico-administratives de l'Etat colonial, une autre que d'évaluer leur efficacité ; car, en la matière, les tours et les contours de la domination, dès lors qu'on les examine de près, ne laissent pas de corriger, voire de démentir l'historiographie officielle. Ainsi, contrairement aux thèses en vigueur (qu'elles en soulignent les bienfaits ou les méfaits), le développement de l'économie de plantation n'est pas un pur produit de la contrainte coloniale. Si la circonstance du commencement de cette économie est sans conteste imputable à l'initiative européenne, sa dynamique a largement appartenu aux populations ivoiriennes. Le rôle de l'Etat colonial ne fut pas, pour autant, nul, loin s'en faut. Mais c'est au niveau des effets inintentionnels de son action, agissant sur les cadres généraux de la production, que l'on peut en évaluer le véritable impact. Parmi ces effets, il en est un tout à fait décisif : la structuration de la colonie ivoirienne autour d'une arboriculture dont les processus d'expansion ont simultanément engendré des disparités régionales. Nous entrevoyons ainsi en quoi l'économie de plantation fournit un cadre privilégié pour nouer les fils d'une histoire proprement ivoirienne ; histoire où certes figure en bonne place l'Etat, mais qui fait simultanément découvrir les capacités d'autonomie des populations locales. On ne saurait expliquer autrement pourquoi, dans les années 1940, des forces sociales ivoiriennes se sont heurtées à un Etat colonial devenu inapte à assumer cette économie de plantation « indigène » dont il avait été, pourtant, au début du siècle, le promoteur.

Un second renversement de perspective anime notre démarche et autorise une critique plus globale des approches dualistes. Moins efficace qu'on ne l'a cru dans le développement de l'économie de plantation, l'Etat colonial s'est révélé en revanche très présent sur le terrain des identités ethniques considérées généralement comme les héritières des promotions culturelles précoloniales. Présent signifie très précisément ceci : en tant qu'inscriptions cartographiques correspondant chacune à un territoire et à un nom, les ethnies de Côte-d'Ivoire participent autant du travail d'ethnologue de l'Etat colonial que de réalités qui auraient préexisté à son instauration. Une telle assertion ne veut pas dire que les administrateurs coloniaux ont créé de toutes pièces les ethnies ivoiriennes ; elle indique simplement que la manière selon laquelle ils les ont identifiées et classées dénote une part importante d'arbitraire véhiculant des représentations dont l'Etat colonial avait besoin pour contrôler le territoire et pour légitimer ses pratiques d'intervention et de mise en valeur (certains administrateurs ont du reste explicitement reconnu cette part d'arbitraire). Comprises de la sorte dans un système de représentations à la mesure du territoire ivoirien, les ethnies ont partie liée avec l'Etat colonial et à travers lui, prennent sens les unes par rapport aux autres. Double renversement de perspective donc, qui évoque sans doute les ruses ou les paradoxes de l'histoire, mais laisse percevoir de quoi la Côte-d'Ivoire est faite et l'Etat contemporain le dépositaire (ce que le dualisme n'autorise pas) ; il met en scène une intrigue à trois « personnages », les ethnies, l'Etat colonial, l'économie de plantation ; intrigue où ces « personnages » jouent des rôles quelque peu déplacés au regard

des analyses habituelles et composent ensemble la trame d'une société et d'une identité ivoirienne. De cette intrigue riche en rebondissements on retiendra quelques séquences suffisamment illustratives pour étayer ce double renversement de perspective.

## LA PRÉDICTION CRÉATRICE DE L'ÉTAT-ETHNOGRAPHE

Au 19<sup>e</sup> siècle (c'est-à-dire durant cette période où les traitants français et surtout anglais commerçaient avec les gens de la Côte), deux portraits seulement président aux représentations de « l'indigène ». D'un côté, les peuples du littoral (principalement les Appoloniens) qui, pour être les partenaires du négoce européen, bénéficient d'une image relativement positive ; de l'autre, les peuples de l'intérieur, dénommés « bushmen », qui, tout en étant largement méconnus, incarnent une humanité à peine sortie de l'enfance.

C'est avec la colonisation proprement dite, qui débute dans les années 1890 et recouvre une phase de reconnaissance pacifique puis une période de conquêtes militaires, qu'un véritable travail ethnographique est entrepris. Dans un premier temps, toutefois, l'inventaire des races ou des ethnies reste assez indécis quant à leur appellation exacte et à la délimitation de leur territoire ; il s'en dégage cependant des représentations de « l'indigène » assez différentes de celles qui prévalaient dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le colporteur dioula détrône le traitant appolonien comme « agent de diffusion de la civilisation ». Le « Soudanais », particulièrement le Sénoufo, jouit d'une bonne réputation « d'agriculteur laborieux et docile », qualité qui l'oppose à la « sauvagerie » des gens de la forêt ; chez ces derniers, toutefois, une première distinction donne l'avantage aux peuples de l'Est ivoirien sur ceux de l'Ouest, tandis que ceux-ci sont réputés pratiquer l'anthropophagie (à des fins strictement alimentaires, ce qui paraît les rejeter au-delà de l'humaine condition), ceux-là sont censés recourir au sacrifice humain (soit à un rituel religieux qui les rapprocherait davantage de la « civilisation »).

Mais c'est avec M. Delafosse (administrateur et ethnographe officiel de la colonisation) que les représentations ethniques se systématisent, devenant la base du contrôle et de l'administration de la colonie. Bien que les populations ivoiriennes ne soient pas toutes identifiées, M. Delafosse, à partir d'inventaires essentiellement linguistiques, conçoit ce qu'il appelle les « grandes familles » (krou, lagunaires, agni, mandé, dioula et sénoufo), soit le regroupement autour d'une même étiquette de divers groupes ethniques réputés avoir des origines et des traits communs. Au-delà des critiques qui pourraient être adressées au travail de M. Delafosse, après identifications et classements souvent arbitraires (mais quel classement ne l'est pas, ce dont Delafosse était parfaitement conscient), le principe des « grandes familles » est éminemment performant. Il permet en effet d'inclure toutes les ethnies de la colonie dans

un même cadre référentiel, dans un même système de différenciation et de hiérarchisation.

Ainsi, à la distinction antérieure entre les gens de la savane, commerçants et bons paysans, et les gens de la forêt, primitifs et indolents, se substitue une classification plus complexe dont bénéficient les Agni (gens de l'Est) : « Leur anarchie patriarcale est tempérée par la prépondérance des souverains, l'importance du protocole et par une économie tournée vers les échanges ».

Des stades, tantôt avancés, tantôt arriérés, structurent l'univers des grandes familles. Les Baoulé sont différenciés du reste des Agni (à l'époque les Baoulé étaient classés dans la famille agni ; ils en seront séparés plus tard pour former avec eux le groupe akan) pour avoir un système politique moins organisé. De leur côté, les « indigènes des lagunes » occupent une place intermédiaire entre les Agni et les Krou ; pour ces derniers, résolument « anarchiques », le jugement de valeur tient lieu de critère de différenciation : ainsi, les Bakoué sont réputés « plus intelligents et surtout plus vigoureux » que les Bété qui accumulent quant à eux les disqualifications. Les Mandé du Sud sont par ailleurs distingués des vrais Mandé du Nord.

Le travail de M. Delafosse fonde effectivement la généalogie des ethnies de la colonie car les reconnaissances ultérieures combleront les lacunes mais sans changer ni le nombre, ni les appellations, ou encore les limites des grandes familles ; celles-ci, au contraire, en même temps que les divers groupes qui les composent, verront leur existence codifiée par une série de recueils de « coutumiers ». Il est à peine besoin de préciser que cette ethnographie coloniale se veut expressément fonctionnelle ; car la hiérarchie qu'elle établit entre les ethnies ou entre les grandes familles définit simultanément une échelle d'aptitude à être colonisé. En ces débuts de mise en place des structures administratives, cette aptitude se mesure à la capacité des populations à accepter la tutelle coloniale et à relayer l'ancien réseau de commerce européen. C'est pourquoi le colporteur dioula reste la figure la plus valorisée de la hiérarchie ethnique (« agent économique du progrès ») ; dépositaire d'une tradition de commerce à longue distance, il représente un élément indispensable au passage d'une économie côtière à une économie de traite touchant l'ensemble de la colonie ivoirienne. De même, avec le besoin croissant de main-d'œuvre et de produits vivriers, la vigueur des travailleurs sénoufo les désigne toujours comme les meilleurs auxiliaires de la colonisation.

Par ailleurs, si les Agni sont mieux considérés que les autres peuples forestiers, c'est notamment parce qu'ils participent déjà à la mise en valeur coloniale, en exploitant le caoutchouc, puis en s'adonnant (juste après la première guerre mondiale) à la cacaoculture. Les Agni, mais dans une moindre mesure aussi les Baoulé qui commercialisent leurs cultures vivrières et migrent précocement en Basse-Côte. En contrepoint, les peuples forestiers de l'Ouest, principalement les Bété, paraissent effectivement les moins aptes à être colonisés ; à la fois parce qu'ils ont offert une sérieuse résistance à la conquête militaire, et parce que

l'administration leur assigne un rôle de réservoir de main-d'œuvre prestataire et voit dans leur territoire la possibilité d'une colonisation de peuplement.

L'intéressant dans ce système de référence ethnique, c'est que non seulement il se présente comme un système de rôles et de valeurs tout au service de l'Etat colonial, mais qu'à bien des égards il reflète déjà la situation créée par celui-ci. Ainsi, la différenciation opérée entre les gens de l'Ouest et ceux de l'Est, qui repose apparemment sur un savoir ethnographique (les uns évoluant dans un cadre « anarchique », les autres dans un univers plus organisé), est déjà le résultat de la politique coloniale. Tandis qu'à l'Ouest l'autoritarisme tient lieu de politique de mise en valeur, l'Etat colonial concentre l'essentiel de ses investissements dans le Sud-Est. De sorte que la connaissance ethnographique ne précède pas l'action, elle lui est contemporaine. D'où la part d'arbitraire qui préside à l'établissement des identifications et des classements ethniques. Mais d'où également l'efficacité de l'ethnographie coloniale, car quoi que puissent être ses erreurs, elle produit du vrai, faisant correspondre ses représentations avec les processus en cours. On comprend dès lors que cette « prédiction créatrice » (*fulfilling prophecy*, Merton) ait gagné les ethnies ivoiriennes, que les rôles et les attributs qui leur ont été assignés aient pris corps au fur et à mesure que la mise en valeur s'accomplissait et que l'économie de plantation se développait.

#### L'ÉCONOMIE DE PLANTATION, CREUSET D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE

L'économie de plantation, n'est donc pas un pur produit de la contrainte coloniale. Pourtant, le démarrage, après la seconde guerre mondiale, de la cacaoculture paraît démontrer le contraire. En fait, s'il est incontestable qu'en « privilégiant » le Sud-Est, notamment sur le plan des infrastructures (voies d'écoulement des produits), elle s'est donné quelque chance de réussite, l'administration a bénéficié d'un ensemble de facteurs dont elle ne fut au mieux qu'indirectement responsable.

Ainsi, la perte d'intérêt économique de l'huile de palme et du caoutchouc (chute des cours), assortie d'une politique autoritaire de l'administration pour introduire le coton, a fait basculer la région du Sud-Est dans la cacaoculture. Mais surtout les structures de production, qui se mettent immédiatement en place autour de cette activité agricole, échappent largement au contrôle de l'administration. Tandis qu'avant la guerre celle-ci avait imposé des champs collectifs pour promouvoir le cacao et s'était heurtée au refus des populations, l'expansion rapide des plantations dans les années 1920 se déroule suivant une logique tout à fait individuelle. Certes, compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein des sociétés agni, les premiers planteurs, souvent aristocrates, ont bénéficié d'une main-d'œuvre de captifs ou de dépendants, mais le mouvement d'expansion a davantage reposé sur les relations de travail

qui se sont nouées entre Agni (aristocrates, gens du commun, mais aussi captifs) et allogènes, permettant assez souvent l'exploitation d'importantes superficies. Parmi ces allogènes, des Dioula, des Baoulé et des gens de l'Ouest (notamment des Bété), ces derniers fuyant tout particulièrement les réquisitions de travail pour venir s'employer chez les planteurs agni.

Le cacao n'a donc pas été imposé, ni même accepté ; il a été approprié par les populations locales au terme d'un processus de reconversion endogène. Reconversion qui déborde le projet colonial puisque la cacao-culture signe l'échec de la production de coton, favorise les détournements de main-d'œuvre au profit des planteurs agni, suscite des initiatives qui révèlent les insuffisances de l'administration (des planteurs vont s'approvisionner en semences en Gold Coast ou auprès d'autres planteurs, notamment européens, l'administration n'étant pas en mesure de répondre à leur demande). Ainsi, d'entrée de jeu, l'économie de plantation s'organise autour de logiques largement autonomes, où la productivité du travail l'emporte sur la productivité des surfaces (extensivité) impliquant à la fois une forte consommation de terres et le recours à diverses formes de main-d'œuvre (famille, métayers ou salariés allogènes). Jamais l'Etat colonial, dans le Sud-Est, mais aussi dans les autres régions forestières n'eut de prise sur les ressorts internes de cette économie de plantation — quand bien même s'en plaignait-il, tentant vainement de corriger « le développement anarchique des plantations », la faiblesse des rendements, ou l'incongruité des associations culturelles du type plantes arbustives-cultures vivrières (J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon).

Le Sud-Est, soit principalement le pays agni, devient donc la première région arboricole de la colonie ivoirienne. Elle le restera jusque dans les années 1930, période à partir de laquelle d'autres régions, l'Est, le Centre et une partie de l'Ouest, deviendront essentiellement la base de la caféiculture, les nouveaux pôles d'extension de l'économie de plantation.

Ces deux décennies (1915-1935) ont une importance décisive : elles mettent en place l'inégal développement de la colonie ivoirienne. Tandis que dans le Sud-Est se généralise la cacao-culture, et suivant des modalités relativement autonomes par rapport à l'Etat colonial (cette région est du reste, grâce à elle, moins tributaire du despotisme colonial, notamment sur le plan du travail forcé), l'Ouest est soumis aux mesures draconiennes de l'administration (travail forcé, répression, installation de colons européens, etc.). Comme le Nord qui déverse au Sud ses nombreux migrants (avec les Dioula qui pratiquent le commerce et commencent à s'adonner aux cultures d'exportation et les Sénougo qui fournissent une large part de la main-d'œuvre des chantiers), l'Ouest apporte son contingent de main-d'œuvre au développement du Sud-Est. A ceci près que nombre de ressortissants de cette région (surtout des jeunes) abandonnent les tâches qui leur sont assignées pour aller s'employer chez les planteurs agni ou exercer de petits métiers en ville. C'est précisément dans le Sud-Est en Basse-Côte que le vocable « bété » (qui n'avait pas cours avant la colonisation et procède des identifications quelque peu arbitraires des administrateurs ethnographes) se répand et que l'identité ethnique

accomplit son destin colonial en cumulant les attributs négatifs ; déjà « primitifs et anarchiques », les Bété deviennent « instables et querelleurs ».

Le processus d'inégal développement est régional, mais aussi social. De nombreux exploitants agni deviennent assez vite de grands planteurs (sans commune mesure avec les planteurs européens, mais pouvant exploiter plusieurs dizaines d'hectares), bénéficiant notamment de l'apport de la main-d'œuvre allogène (Dioula, Baoulé, gens de l'Ouest). En sorte que les signifiants ethniques deviennent véritablement opérationnels : ils se chargent du sens qui émane de cette structuration inégale de la colonie ivoirienne. Initialement manipulés par l'Etat colonial, ils sont désormais les figures centrales d'une société ivoirienne en procès, médiatisant en termes de conscience ethnique l'ensemble des rapports sociaux.

Ainsi, à la fin des années 1920, apparaissent les premières associations qui, à elles seules, résument l'histoire récente de la colonie. Elles témoignent tout d'abord de la naissance rapide d'une vie publique ivoirienne, mais concentrée dans le Sud-Est et en Basse-Côte (principalement à Abidjan) ; ensuite, la plus importante d'entre elles, l'ADIACI (Association de défense des intérêts des autochtones de Côte-d'Ivoire), exprime déjà une sorte de conscience nationale puisqu'elle s'oppose à l'accaparement des postes administratifs par des Africains non ivoiriens (Sénégalais, Dahoméens que l'administration avait nettement favorisés). Enfin, elles renforcent, autant qu'elles les traduisent, les distinctions ethniques : l'ADIACI se veut certes la dépositaire d'une conscience ivoirienne, mais elle est largement composée et dirigée par des ressortissants agni (les premiers intellectuels ou « évolués » sont des Agni qui ont notamment « bénéficié » des écoles missionnaires), qui défendent l'autochtonie avant tout par rapport à leur pays d'origine, et particulièrement contre ces allogènes qui, d'après eux, ne travaillent pour le compte des planteurs agni que pour accéder à la terre. Bref, sa vocation ivoirienne cache mal son particularisme régional.

La constitution, dans les années 1930, d'une « Mutualité bété », illustre, mais a contrario, ce mouvement d'« ethnisation ». Loin de prétendre défendre l'intérêt général des Ivoiriens, elle se déclare ouvertement association ethnique et, sous ce label, cristallise une identité collective où se mêlent conscience régionaliste et conscience de classe ; en l'occurrence, la classe de ceux qui ont mauvaise réputation et forment une sorte de prolétariat flottant en Basse-Côte.

Le pays agni reste le pôle économique dominant, en gros jusqu'à la fin des années 1930. Il perd progressivement son leadership dans les années 1940 avec la généralisation de l'économie de plantation à toute la zone forestière (généralisation rendue possible par l'abolition du régime de l'indigénat, notamment du travail forcé en 1947) : années au cours desquelles de nouveaux pôles économiques émergent, particulièrement au Centre et à l'Ouest. Cette nouvelle période renforce les grandes tendances qui sont apparues avec le développement de la cacao-culture dans le Sud-Est, notamment sur le plan des inégalités régionales et sociales. Le Nord s'installe de plus en plus en périphérie du Sud qui reçoit nombre de ses

ressortissants. L'Ouest devient effectivement un nouveau pôle économique, surtout comme foyer de colonisation agricole (européenne, dioula, puis voltaïque et baoulé). Vivement encouragée par l'administration, cette colonisation entraîne, certes, le développement d'une économie de plantation autochtone, mais, s'intensifiant au fil des années, elle amène les populations locales (surtout bété) à céder ou à vendre de plus en plus massivement leurs terres, et à limiter ainsi leur arboriculture à des exploitations de petite taille.

La période est, toutefois, marquée par une innovation qui vient modifier le jeu des références ethniques, ainsi que le cours de la société et de la vie publique ivoirienne. L'ethnographie coloniale, au début du siècle, avait réservé une part assez discrète aux Baoulé (bien qu'ils représentaient le cinquième de la population ivoirienne). M. Delafosse en avait fait un sous-groupe de l'ensemble agni; et contrairement aux Dioula, Agni et autres peuples de l'Ouest, objets de jugements de valeur assez précis, l'administration se satisfaisait à leur propos de commentaires de circonstance en fonction des réponses que les Baoulé offraient à la situation coloniale. Or c'est précisément cette diversité des réponses du monde baoulé, ce polymorphisme difficilement traduisible en termes de stéréotype ethnique qui deviennent manifestes à la fin des années 1930 et précipitent la formation d'une société civile ivoirienne.

Précédemment déjà, de nombreux Baoulé, peu disposés à subir les contraintes coloniales, avaient migré vers les régions de plantations du Sud-Est ou de la Gold Coast comme main-d'œuvre saisonnière ou pour ouvrir des villes de la Basse-Côte en y devenant commerçants, artisans, manœuvres ou commis. On reconnaît là des pratiques sociales déjà décrites à propos d'autres groupes ethniques qui échappent au pouvoir colonial ou ne sont que des conséquences involontaires de son action. Mais elles sont plus amples et plus diversifiées chez les Baoulé, et surtout relayées, dans les années 1930, par le développement d'activités économiques dans leur région d'origine, venant ainsi contrebalancer leurs tendances migratoires. Outre un accroissement de l'exploitation et du commerce des produits vivriers (notamment de l'igname), c'est par la culture du café que les Baoulé font changer le centre de gravité de l'économie de plantation. Monopole agni dans la période précédente, elle se développe et se diversifie par l'entrée en scène du Centre ivoirien. Mais davantage qu'un simple déplacement régional, l'expansion de l'économie de plantation se traduit par une «baoulisation» de la société ivoirienne. Il y a en effet concordance (J.-P. Chauveau), à partir des années 1940, entre l'essor démographique des Baoulé et la place de plus en plus grande qu'ils occupent dans l'économie ivoirienne. Tout en exploitant le café et en diversifiant leurs activités agricoles, ils restent très présents sur le terrain des migrations, tant rurales qu'urbaines. Mieux, ils les multiplient puisqu'à la suite des Dioula ils vont progressivement mais massivement coloniser l'Ouest ivoirien pour s'adonner à l'arboriculture (café et cacao). Leur singularité a finalement résidé dans ce polymorphisme fonctionnel par lequel ils se sont taillé une place d'autochtones (les habitants du pays baoulé) et d'allochtones essayant

dans toute la zone forestière (y compris en milieu urbain). En cela, les Baoulé ont eu avant la lettre une vocation éminemment nationale; d'autant plus nationale qu'ils ont, sans doute davantage que d'autres ethnies ivoiriennes, symbolisé le processus de formation rapide d'une société civile ivoirienne face à l'Etat colonial. Pour l'essentiel, leurs pratiques socio-économiques ont débordé l'Etat colonial et, faute de les avoir prévues, ce dernier s'est largement contenté de les entériner ou d'y reconnaître confusément l'impact de son action. Mais s'il y a bien, à travers cette dynamique baoulé, formation accélérée d'une société civile ivoirienne, celle-ci s'accompagne d'un mouvement de cristallisation ethnique, comme si l'émancipation dont cette société était porteuse révélait et précipitait les différenciations régionales et ethniques, leur donnant corps comme autant d'enjeux et de clivages proprement ivoiriens.

### CRISTALLISATIONS ETHNIQUES ET VIE PUBLIQUE IVOIRIENNE

Les années 1930 avaient vu se développer de nombreuses associations et mutuelles, parmi lesquelles l'ADIACI composée majoritairement de ressortissants agni. Avec la fin de la guerre apparaissent syndicats et partis ouvrant une période d'intense activité politique. C'est le gouverneur Latrille, nommé dès 1943 par de Gaulle (depuis Londres), qui prend la décision d'autoriser la création du Syndicat agricole africain (SAA). Cette décision en matière syndicale est en fait authentiquement politique puisqu'elle implique la reconnaissance de l'économie de plantation indigène. Car si, jusqu'alors, l'administration admettait volontiers l'extension des plantations, elle en dénonçait par ailleurs le développement anarchique, les mauvais rendements, etc. (pour se faire la protectrice des plantations européennes, modèles à ses yeux de la rationalité agricole), et en bloquait la généralisation par le maintien parfaitement anachronique du travail obligatoire.

Mais, au-delà de la décision de Latrille, la création du SAA porte en elle toutes les marques de l'histoire antérieure de la colonie et d'une certaine manière anticipe la fondation de l'Etat ivoirien (même s'il n'est question d'indépendance ni du côté de Latrille, ni du côté du syndicat). Tout d'abord, elle met en scène un personnage central, F. Houphouët (sans doute le plus grand planteur indigène de la colonie) qui, après avoir, été médecin africain et chef de canton baoulé, milite désormais en tant que planteur et homme d'affaires pour l'économie de plantation indigène. La rencontre entre Houphouët et Latrille est de ce point de vue hautement symbolique puisqu'ils se font tous deux les porte-parole de la colonie ivoirienne en ce qu'elle a de plus dynamique, l'économie de plantation. Ensuite, le SAA révèle d'entrée de jeu les inégalités sociales et régionales qui ont structuré depuis sa naissance la colonie ivoirienne. Peu d'originaires de l'Ouest en sont membres, car la grande majorité des planteurs de cette région exploitent des superficies trop petites pour y

adhérer (un arrêté pris par Latrille d'exempter du travail forcé les planteurs possédant au moins 2 hectares de café ou 3 hectares de cacao devient la condition d'adhésion au syndicat) ; si bien que le SAA est majoritairement composé de Baoulé, Dioula et Agni dont beaucoup, à l'image d'Houphouët, sont de grands planteurs. Le clivage entre l'Ouest et l'Est s'institutionnalise avec la création du SAA, doublé d'une différenciation sociale : le syndicat est animé par une bourgeoisie de planteurs qui défend ses intérêts particuliers (liberté du marché du travail) au nom de l'intérêt général (abolition du régime de l'indigénat). Enfin, bien que le SAA soit ethniquement diversifié, les Baoulé y jouent un rôle majeur (à travers son comité directeur et surtout son président, F. Houphouët), reflétant la nouvelle donne de l'économie de plantation ; il traduit, tout en la renforçant politiquement, la « baoulisation » de la société ivoirienne.

C'est pourquoi, dans le même temps où il parle au nom de l'intérêt général, le SAA précipite les clivages inter-régionaux et inter-ethniques, à la fois entre l'Ouest et l'Est, et au sein même du groupe akan, entre Baoulé et Agni. Ainsi, dans le sillage du SAA, se crée en 1944 l'UOCOCI (Union des originaires des six cercles de l'Ouest ivoirien) qui fait valoir, par-delà la lutte syndicale, les spécificités des régions ouest-forestières. Directement issue de la Mutualité bété évoquée précédemment (Loucou), elle en montre rétroactivement la fonction : celle d'avoir regroupé les originaires de l'Ouest installés en Basse-Côte sous un même label ethnique, comme si l'ethnonyme avait vocation à déborder le cadre qui lui était normalement imparti (le pays bété) pour donner sens aux inégalités régionales.

Outre la création de l'UOCOCI, un événement politique important fait apparaître un an plus tard d'autres enjeux, mais cette fois-ci à l'intérieur du monde akan. En 1945, le gouvernement français poursuivant la libéralisation du régime colonial, accorde aux sujets ivoiriens le droit de désigner leur représentant à l'Assemblée nationale. Si tout naturellement le leader du SAA, Houphouët, paraît être le meilleur candidat, l'enjeu est tel qu'il suscite immédiatement divisions et rivalités. S'oppose notamment à Houphouët (qui a obtenu pour la circonstance le soutien tactique de l'UOCOCI) le CAPACI (Comité d'action patriotique de Côte-d'Ivoire) qui soutient la candidature de l'avocat Kouamé Benzème. En fait de comité patriotique, il s'agit-là d'un avatar de l'ADIACI qui regroupe essentiellement des gens du Sud-Est et tente un ultime combat pour recouvrer le leadership agni des années 1920-1930. Combat qui tourne en nette défaite. Houphouët est élu, accroît sa notoriété et la position du SAA. Il devient Houphouët-Boigny peu de temps après, ce que la rumeur publique interprète aussitôt en emblème de sa victoire (Bo-agni pouvant se traduire en baoulé « vainqueur des Agni »). Cette victoire sur les Agni, il la confirme avec la complicité de Latrille, qui destitue le souverain de l'Indénié pour le remplacer par un beau-frère d'Houphouët, ce qui provoque le départ d'une partie de la population du souverain de ce royaume agni en Gold Coast. L'ethnicité n'a jamais été aussi proche du pouvoir et de l'Etat ivoirien en gestation.

Suite à son élection, Houphouët obtient le vote au *Parlement français* de l'abolition du régime de l'indigénat, tout particulièrement du travail forcé. Le prestige d'Houphouët est à son comble. Pourtant, il ne met pas fin aux rivalités politiques, bien au contraire ; en 1946, le CAPACI se transforme en PPCI (Parti progressiste de Côte-d'Ivoire) et, immédiatement après, Houphouët fonde le PDCI (Parti démocratique de Côte-d'Ivoire). Après une vague tentative de conciliation, les deux partis deviennent franchement hostiles. A cela des raisons qui débordent, semble-t-il, les idiosyncrasies ivoiriennes ; le PDCI s'apparente au PCF et devient la section ivoirienne du RDA (Rassemblement démocratique africain). Le PPCI, de son côté, se déclare ouvertement anticommuniste, de même que d'autres partis qui se multiplient dans les années 1947-1948, parmi lesquels le MSA (Mouvement socialiste africain), qui s'implante dans l'Ouest et particulièrement en pays bété. Mais, en cette période charnière, l'Etat et les milieux coloniaux durcissent leur position ; Latrille est destitué et son successeur, Péchoux, est bien décidé à abattre le PDCI (jugé « moscoutaire » et indépendantiste). Pour cela, il s'efforce d'isoler le parti d'Houphouët en jouant sur les divisions déjà instaurées (notamment sur l'opposition entre l'UOCOCI et le PDCI) et en favorisant l'apparition de nouveaux partis favorables à la France ; stratégie qui culmine par une violente répression (morts, nombreuses arrestations dans les rangs du PDCI) en 1949-1950. Au terme de cette période qui met à nu les contradictions de la société ivoirienne mais aussi sa capacité de lutte et de résistance face à l'Etat colonial (L. Gbagbo, M. Amondji), le PDCI rompt les ponts avec le PCF et la colonie renoue avec l'expansion de l'économie de plantation. Le début des années 1950 s'illustre par une élévation spectaculaire des cours du café et du cacao, et par une organisation systématique de l'acheminement de la main-d'œuvre en provenance de Haute-Volta. La généralisation de l'économie de plantation s'accomplit progressivement, surtout dans l'Ouest forestier qui devient, après le pays agni et le pays baoulé, le pivot de la production arboricole ; mais il le devient autant, sinon plus, grâce aux migrations qui s'amplifient que par la seule production autochtone : migrations dont les Baoulé et les Voltaïques après les Dioula sont les éléments moteurs.

Malgré la croissance économique de la colonie (la métropole réalise entre 1950 et 1960 d'amples travaux d'infrastructure) et le retour du PDCI dans le giron de l'Union française, les rivalités et les conflits politiques conservent toute leur actualité ; après une période d'accalmie, elles réapparaissent avec l'établissement de la loi-cadre en 1956 (qui donne l'autonomie à la Côte-d'Ivoire avec la mise en place d'une Assemblée territoriale) et surtout au tournant de l'Indépendance.

En 1957, lors des élections à l'Assemblée territoriale, le MSA (héritier plus ou moins direct de la Mutualité bété et de l'UOCOCI), bien implanté dans le Centre-Ouest, s'oppose violemment au PDCI. A l'écart des enjeux idéologiques où l'anticommunisme servait de motif à l'hostilité vis-à-vis du PDCI, le MSA énonce les raisons plus profondes de l'antagonisme ; il prend en charge le ressentiment et la protestation des petits planteurs autochtones (en l'occurrence bété) qui, déjà désqualifiés dans le système



de référence colonial, subissent une véritable stratégie de colonisation dont le PDCI est, à leurs yeux, l'instrument politique. Sa défaite renforce le PDCI et Houphouët, mais accroît les rancœurs et en ethnicise la portée. L'Etat ivoirien en formation fait advenir l'ethnicité au lieu même du pouvoir : ainsi, deux ans plus tard, lors de la constitution du premier gouvernement ivoirien, figureront très peu de représentants de l'Ouest.

Par ailleurs, la proximité de l'indépendance suscite un nouveau problème agni ; le roi du Sanwi (le plus important royaume agni) réclame ses droits de souveraineté territoriale. Houphouët réprime cette tentative de sécession par des centaines d'arrestations (le problème se posera à nouveau en 1961).

D'autres événements politiques marquent le tournant de l'Indépendance, notamment en 1959 et 1963, où Houphouët s'emploie à éliminer, tant à l'intérieur du PDCI qu'à l'extérieur, tous ceux (en particulier les intellectuels proches de N'Khruma et de Sékou Touré) qui contestent sa politique, exigeant une authentique rupture avec l'ex-métropole et des choix moins libéraux en matière économique. S'il met dès lors en place un régime autoritaire, ne tolérant aucune autre forme d'expression politique que celle d'un parti unique épuré, le pouvoir ivoirien renforce et légitime les grandes tendances de l'économie de plantation. Par le mot d'ordre très libéral « la terre est à celui qui la cultive », il encourage les mouvements de colonisation agricole, notamment ceux des Baoulé qui continuent à affluer dans l'Ouest, mais aussi ceux d'étrangers comme les Voltaïques qui, tout un constituant la main-d'œuvre principale des planteurs ivoiriens, parviennent à acquérir de la terre et à devenir à leur tour planteurs. Bref, Houphouët préconise ouvertement le brassage des populations contre toute tentative de défense de l'autochtonie ; il s'efforce, du reste, en 1966, de traduire politiquement ce libéralisme en proposant la double nationalité aux étrangers, ce qui lui sera refusé par le Parlement ivoirien. Ce mélange d'autoritarisme et de libéralisme qui paraît renvoyer à la seule personnalité d'Houphouët doit en fait s'évaluer sur fond de réalité proprement ivoirienne. En cela, Houphouët est une figure parfaitement machiavélique.

L'essentiel, en effet, se joue au temps de Latrille où, reconnu par lui, le planteur Houphouët devient le héraut d'une économie de plantation indigène qui rend lumineusement anachronique un Etat colonial devenu le principal obstacle à sa généralisation ; il est le représentant de cette économie parce que la société ivoirienne s'est profondément modifiée, que le monde baoulé s'y est frayé un large chemin en jouant tout à la fois des plantations et des cultures vivrières, du commerce et des migrations. La victoire politique d'Houphouët, aussi bien dans les années 1940 qu'au moment de l'Indépendance, a largement tenu à cet ancrage dans la réalité ivoirienne.

Un tel ancrage ne signifie pas qu'Houphouët aurait simplement bénéficié d'un clientélisme ethnique (d'un tribalisme, comme on dit parfois pour faire court) ; il désigne bien plutôt une économie politique, à savoir le mouvement par lequel le monde baoulé s'est placé à l'avant-garde de la société ivoirienne, en faisant de la colonie un territoire

national avant la lettre, où le principe de l'allochtonie l'emporte sur celui de l'autochtonie. C'est pourquoi les gens du Nord (Dioula, Sénoufo), tout en étant assez extérieurs à cette « ivoirité » qui s'est surtout forgée en zone forestière, se sont majoritairement situés dans la mouvance du SAA et du PDCI. Ces deux formations ont légitimé leurs migrations vers le Sud et, par conséquent, leur plus grande implication dans la vie nationale.

Cette position singulière des Baoulé eut, certes, pour effet d'accélérer le processus d'autonomie de la société ivoirienne, mais aussi les processus de cristallisation ethnique, particulièrement en zone forestière. Les deux mouvements sont concomitants et non antinomiques. Les Baoulé, dont le portrait ethnique avait été à peine esquissé dans le système de référence colonial, ont conquis une position centrale par rapport à laquelle les autres groupes ont dû se définir. Ainsi, les Agni, qui avaient été les premiers à se convertir à la cacaoculture et avaient détenu pendant vingt ans le leadership ivoirien, ont développé face à l'avancée baoulé une idéologie conservatrice ; d'une part, dans le domaine économique puisque, après avoir accueilli de nombreux migrants sur son sol (particulièrement des Baoulé), le pays agni, par l'intermédiaire d'intellectuels, s'est doté d'un code de défense de la tradition et des intérêts autochtones (pour empêcher surtout les cessions de terres aux étrangers) ; d'autre part, sur le plan politique puisque, à travers le PPCI, il s'est montré résolument hostile à toute contestation véritable de l'Etat colonial et s'est réfugié dans quelques tentatives de sécession de certains de ses royaumes (Indénié, Sanwi).

Les gens de l'Ouest, et surtout les Bété, ont développé une idéologie assez proche, mais dans des conditions très différentes. Au bas de la hiérarchie coloniale, ils ont subi davantage que d'autres les mesures draconiennes de l'administration. Leurs migrations vers la Basse-Côte ont entraîné une prise de conscience ethnique à la mesure des inégalités sociales qu'ils subissaient par ailleurs dans cette région et les distinguaient nettement des « évolués » agni. S'ils sont parvenus plus tard à faire des plantations, c'est sur la base de la petite exploitation et dans un contexte de colonisation agricole dont ils furent partie prenante par leurs pratiques d'aliénation foncière (tout en nouant des relations de travail avec les migrants, essentiellement avec ceux originaires du Nord, ils leur ont cédé massivement de la terre). Ces pratiques susciteront, à partir des années 1950, une prise de conscience de la perte de leur patrimoine foncier et la naissance d'une idéologie d'autochtonie qui renforcera la défiance à l'égard du régime ivoirien (J.-P. Dozon).

A travers ces quelques épisodes importants de l'histoire ivoirienne, il ressort que l'Etat contemporain n'est pas né du simple octroi de l'indépendance par la France. Il est un produit d'une histoire qui pour être coloniale n'en est pas moins ivoirienne, ayant pour personnage principal une économie de plantation qui s'est développée grâce à l'administration et contre ou malgré elle. Il s'est ainsi chargé des marques que cette histoire a laissées sur le plan régional et ethnique. Loin de lui être extérieures comme s'il s'agissait d'obstacles socio-culturels freinant sa marche vers la modernité, ces marques nous paraissent constitutives de

l'Etat ivoirien. Nés colonisateurs, les signifiants et les représentations ethniques sont devenus en effet les symboles de reconnaissance d'une société civile en procès, cristallisant, au fur et à mesure du développement de l'économie de plantation, le sens des clivages que celui-ci n'a pas manqué d'engendrer. L'ethnicité est le produit d'un chassé-croisé ; passant de l'Etat colonial à la société ivoirienne, elle inscrit finalement ses significations au cœur de l'Etat contemporain au point de faire croire qu'il est le simple instrument d'une hégémonie baoulé.

Présentement, Houphouët-Boigny (dont la succession est désormais ouverte) s'efforce d'apaiser les rancœurs, proclamant haut et fort la réconciliation et l'unité nationale. Mais si les marques de l'histoire paraissent peu ou prou s'effacer du côté agni, la résolution de la question bété semble plus incertaine. Disqualifiés depuis l'époque coloniale, ces gens de l'Ouest continuent régulièrement à jouer le rôle de trouble-fête (il y a eu en 1970 une rébellion à Gagnoa, ville du Centre-Ouest, qui s'est terminée par une violente répression qui a fait au moins plusieurs centaines de morts ; et en 1982, la rumeur s'est répandue, suite à des incidents universitaires, qu'un complot bété se préparait). Rôle largement utilisé par le pouvoir et qui par le fait même d'être répétitif, ritualisé, interpelle l'Etat ivoirien non seulement sur son régime, mais sur ses fondements idéologiques, et pour tout dire ethnographiques. La critique du pouvoir semble désormais passer par une révision de ses représentations ethniques qui s'enracinent dans le travail ethnographique de l'Etat colonial.

Ainsi, une certaine intelligentsia bété a entrepris de réhabiliter l'ethnie et la culture précoloniale, de faire apparaître des savoirs et des valeurs que le regard et l'appréciation des autres ont totalement ignorés ou fondamentalement déformés. Mais autant que la réhabilitation culturelle, le problème de l'origine constitue pour les tenants de cette révision un enjeu majeur. Considérés, depuis les travaux de M. Delafosse, comme étant originaires du Libéria, les Bété (mais aussi l'ensemble des Krou) avaient au moins ce point commun avec les Baoulé (et plus généralement avec les Akan originaires du Ghana) de ne pouvoir revendiquer aucune lointaine autochtonie. Les hypothèses de A.-L. Tety Gauze (1969 et 1982) relient les Bété à la quasi-totalité des groupes de l'Ouest forestier et en fait les héritiers de la plus ancienne vague de peuplement non seulement de cette région, mais du territoire ivoirien tout entier. Repoussés ensuite par les migrants originaires du Nord, soumis enfin par le colonisateur puis par l'Etat ivoirien à un régime de défaveur, l'histoire n'aurait jamais cessé d'étouffer leur véritable identité.

Ainsi, l'idéologie d'autochtonie, dont on a vu qu'elle s'était forgée en pays bété autour d'une attitude réactive face aux planteurs allogènes, se renforce par cette révision des traditions d'origine, et devient simultanément politique en donnant droit (justifié par le fait d'être les premiers arrivants en terre ivoirienne) aux gens de l'Ouest de peser sur le destin national. Nouvel avatar donc de la cristallisation ethnique par laquelle les identités collectives prennent sens à la mesure des transformations de la société civile et rappellent dans le même temps à l'Etat à quoi il est tenu par leur histoire commune.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMIN (S.), *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*, Paris, Minuit, 1967.  
AMONDJI (M.), *L'envers d'une légende*, Paris, Kharthala, 1984.  
CHAUVEAU (J.-P.), *La part baule. Essai de reconstitution des effectifs de la population baule depuis la période coloniale. Réflexions sur la prise en compte de l'ethnie en matière de démographie historique. Entretiens de Malher*, Paris, Société de démographie historique, 1985.  
CHAUVEAU (J.-P.), DOZON (J.-P.), « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM. Sciences humaines*, 21 (1), 1985.  
DELAFOSSE (M.), *Vocabulaire comparatif de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Leroux, 1904.  
DOZON (J.-P.), *La société bété. Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1985.  
GBAGBO (L.), *Pour une alternative démocratique en Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 1985.  
LOUCOU (J.-N.), « Aux origines du parti démocratique de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, 5, 1977, série I (Histoire).  
MERTON (R.), *Elements de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.  
TETY GAUZE (A.-L.), « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, 1, 1969, série F, I.  
TETY GAUZE (A.-L.), « Histoire des Magwe. Contribution à la connaissance des peuples de la Côte-d'Ivoire occidentale, Godo-Godo », *Revue de l'Institut d'histoire, d'art et d'archéologie africaines*, 1982 (n° spécial).

## RÉSUMÉ DE L'ARTICLE/ABSTRACT

### ETHNIES ET ÉTAT EN CÔTE-D'IVOIRE

JEAN-PIERRE CHAUVEAU, JEAN-PIERRE DOZON

A propos de l'Afrique contemporaine, il est d'usage d'opposer la sphère des ethnies aux processus de transformations sociales provoqués par la colonisation et poursuivis par les États indépendants. Entre ces deux pôles, rien ou presque ne semble permettre d'appréhender les entités nationales en tant que telles, comme si le poids des traditions et les insuffisances de la modernité avaient pour effet de les frapper d'inconsistance. La Côte-d'Ivoire fournit un contre-exemple à ce modèle courant de sociologie politique. Une identité ivoirienne peut être discernable, mais à la condition de prendre la mesure du rôle majeur qu'a joué l'Etat colonial dans la constitution du fait ethnique ; d'analyser celui-ci concomitamment aux transformations économiques et politiques de la société globale ; et de montrer ainsi, qu'informées par elles, les ethnies ont participé à la genèse d'une identité ivoirienne et de l'Etat qui en a la charge.

### ETHNICITY AND STATE IN THE IVORY COAST

JEAN-PIERRE CHAUVEAU, JEAN-PIERRE DOZON

When dealing with contemporary Africa, it is customary to contrast the ethnic sphere and the social transformation processes brought about by colonization and continued by the independent states. Between these two poles, nothing or almost nothing seems to make it possible to apprehend the national entities as such, as if the weight of traditions and the shortcomings of modernity made them unsubstantial. The Ivory Coast provides a counter example to this common political sociology model. An Ivorian identity can be detected provided that the major role played by the colonial state in the constitution of the ethnic aspect is taken into account ; that it is analysed concomitantly with the economic and political transformations of the global society ; and that it is shown that the ethnic groups, under the impact of these transformations, participated in the emergence of an Ivorian identity and of the state which is in charge of it.



# REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

VOLUME 38

NUMÉRO 5

OCTOBRE 1988

El  
Cassia

## L'ANTHROPOLOGIE POLITIQUE AUJOURD'HUI

A travers les œuvres  
de quelques anthropologues

Le royaume de Segou

Les royaumes  
de l'Afrique de l'Ouest

La Côte-d'Ivoire

Les Andes

Le Guatemala

La Corse

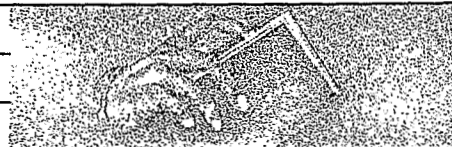
La révolution iranienne

La société indienne  
contemporaine

Les espaces politiques  
français

La chefferie amérindienne

M. Abélès, J. Bazin, C. Bernard, J.-P. Chauveau,  
P. Descola, J.-P. Digard, J.-P. Dozon,  
J.F. Garcia Ruiz, M. Izard, G. Lenclud, C. Tardits,  
E. Terray, D. Vidal



B 25890  
ex 1

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 25890 ex 1

30-12-88

Cote : B

(VII) p 112